

barbarous, just as Mr. Gladstone some years ago regarded a similar punishment inflicted on offenders in the prisons of King Bomba.

Sir John A. Macdonald said that Mr. Gladstone wrote on that point some 20 years ago, showing the cruelty and barbarity of the modern system, including flogging in prisons at the discretion of the police; but in this case it was proposed that the offender should be regularly sentenced in a Court of law. However, he would not move the clause at that stage, but leave it for the consideration of the Committee.

Hon. Mr. Dorion said the Minister of Justice wished to apply to criminals the old rule, "an eye for an eye and a tooth for a tooth." The head of the Government desired an enactment, whereby if a man designedly broke another's arm only, he should have to forfeit a leg or an arm in return. Such a course was anything but proper, and if the Minister of Justice persevered in the measure as it stood, he (Mr. Dorion) would feel bound to take the sense of the House on it.

Sir John A. Macdonald said that he had invoked the help of the House on these measures, and all he desired at present was that the Bills should go through committee. An opportunity would be given at a future stage for any amendment.

On the 72nd and four following sections, which provided against carrying bowie knives and sheath knives about the person,

Mr. A. Mackenzie urged that there had been an important omission in leaving pistols out of the list. For one injury inflicted by knives, 20 or 30 had resulted from pistols.

Mr. Ferguson called attention to the necessity of exempting huntsmen's knives in the clause, and cited a case where for carrying such a weapon a huntsman had to submit to a fine.

Mr. Stewart Campbell also complained that these clauses were not strong enough as far as minors were concerned.

The clauses were left over.

Several other clauses were then adopted, and the Committee rose, reported progress, and obtained leave to sit again on Friday.

The House then went into Committee on the Act respecting Perjury—Col. Gray in the chair.

tout comme M. Gladstone considérait, il y a quelques années de cela, comme barbares les punitions semblables infligées aux délinquants enfermés dans les prisons du roi Bomba.

Sir John A. Macdonald dit que la remarque de M. Gladstone à ce sujet date d'il y a 20 ans et qu'il dénonçait à ce moment la cruauté et la barbarie du système moderne, et par exemple de la peine du fouet infligée dans les prisons à la discrétion de la police. Mais dans le cas qui nous préoccupe, nous proposons que le délinquant soit régulièrement condamné par un tribunal. Cependant, il ne propose pas l'article en question pour le moment, préférant laisser le Comité en discuter.

L'hon. M. Dorion dit que le ministre de la Justice désire appliquer, dans le cas des criminels, la vieille règle du talion («œil pour œil, dent pour dent»). Le chef du Gouvernement désire voir passer une loi permettant de priver d'un bras ou d'une jambe toute personne qui, sciemment, n'a cassé que le bras d'une tierce personne. C'est une démarche qui n'est point du tout judicieuse et, si le ministre de la Justice persévère dans cette voie, il (M. Dorion) se sentira forcé de demander l'avis de la Chambre à ce sujet.

Sir John A. Macdonald déclare avoir demandé à la Chambre d'appuyer ces mesures. Il affirme que tout ce qu'il désire c'est l'étude des projets de loi par un comité et que les amendements pourront être étudiés à un stade ultérieur.

Au sujet des articles 72 à 76 concernant le port de couteaux-poignards et de couteaux à gaine.

M. A. Mackenzie parle d'une omission grave puisque le pistolet ne figure pas sur la liste des armes prohibées. Pour une blessure au couteau, il y en a 20 ou 30 au pistolet.

M. Ferguson demande que le couteau de chasse soit exempt de l'application de la loi en citant l'exemple d'un chasseur qui a dû payer une amende pour avoir eu une telle arme sur lui.

M. Stewart Campbell reproche à ces articles de ne pas être assez sévères pour les mineurs.

Les articles sont réservés.

Après l'adoption de plusieurs articles, le Comité se lève, fait rapport et fixe la prochaine réunion à vendredi.

La Chambre se réunit ensuite en Comité sous la présidence du Colonel Gray pour étudier la Loi sur le Parjure.